

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51 - 2023

Séance du : 21 juillet 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mille vingt trois le vingt et un juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** GAUDIN-LEVERT Natacha donne pouvoir à LIOTHIER Céline

**Absents Excusés :** BOYER Bernard, DUFOUR Hervé, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie

**Absent :** BLAZEVIC Harry

**Date de convocation :** 13/07/2023

**Date d'affichage :** 13/07/2023

**Secrétaire de Séance :** STORNI Cécile

**OBJET : Actualisation du linéaire de la voirie communale**

La longueur de la voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), il est nécessaire de communiquer aux services de la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant que le classement et le déclassement de la voirie communale est une compétence du conseil municipal,

Considérant que la longueur de la voirie communal n'a pas été mise à jour depuis la délibération n°102 du 14 novembre 2013,

Considérant le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Considérant que le linéaire réel est de 18832 m ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE le linéaire de la voirie communale à 18832 m.**

- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

**AR Prefecture**

043-214301194-20230721-51\_2023-DE  
Reçu le 24/07/2023